

## CR 09-09 SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2009

**Présents : 11**

**Excusés avec pouvoir : 4.**

Ouverture de la séance :

Approbation du compte-rendu précédent.

Ordre du jour :

### **1. Délibération :**

École :

Les avenants de travaux sont acceptés pour les montants figurant au tableau ci-dessous.

LOT	ENTREPRISE	Montant initial HT	Moins value HT	Plus value HT	Différence PV/MV HT	%
1	SOCALBALT	11 315,00	1 750,00	3 756,00	2 006,00	17,73%
2	JOURNET	42 184,00	3 246,00	4 587,80	1 341,80	3,18%
3	LARDY	34 694,00	800,00	800,00	0,00	0,00%
4	ETEL	22 861,00	800,00	2 797,00	1 997,00	8,74%
5	DELORME BRAS	32 900,90	3 478,00	7 400,90	3 922,90	11,92%
6	TOINON	7 002,00	300,00	697,00	397,00	5,67%
	Totaux	150 956,90	10 374,00	20 038,70	9 664,70	6,40%

Le marché lancé pour un montant de 150 956,90 € HT était inférieur de 6 % au prévisionnel fixé à 160 000,00 HT. La différence des plus et moins values le ramène 0,4 % au dessus de l'estimatif.

Ce ratio est très bon. Les travaux de repositionnement des toilettes garçons filles sont comptabilisés dans l'avenant et seront faits pendant les prochaines vacances. Les entreprises ont su respecter les délais très courts et le travail est de bonne qualité.

Les excédents du programme des trottoirs du Bel horizon seront affectés aux travaux de l'école si besoin.

### **Synthèse des travaux de voirie en cours :**

Dans les secteurs de la Bourrie, la commune a du faire repositionner tous les collecteurs usés et faire procéder au remplacement des branchements d'eau potable en plomb. La SDEI méconnaissait la situation. Les coûts des fourreaux ou des canalisations reviennent à la commune et doivent être chiffrés pour le budget supplémentaire. Les charges se rapportant à des constructions particulières seront recouvertes par la PVR, participation pour voie et réseau. Il sera fait un arpentage pour redéfinir la voie publique des parties privées qui peuvent être rétrocédées. Il vient de se réaliser celui du chemin des chênes, une partie sera rétrocédée. Une lettre de commande doit partir pour d'autres secteurs.

Dans les secteurs de zones 30, pour une propriété touchée par le projet, les arpentages nécessaires sont aussi engagés et les travaux de remise en état de la propriété concernée seront inclus dans l'opération.

Vers l'école Ste Marguerite, les usagers, notamment les parents des élèves de l'école privée, doivent s'habituer à de nouvelles pratiques pour déposer leurs enfants vers l'école. La signalétique définitive sera installée et des marquages au sol seront faits sur ces secteurs et dans le village aux endroits d'interdiction de stationnement ou pour différencier les voies des espaces de parking, notamment au Gousson.

Les amendes de Police de 2009, notifiée pour un montant de 21 426 €, sont acceptées.

### **La cabane du tennis :**

Cette construction va s'agrandir et être adaptée aux besoins de l'association qui s'engage financièrement par la prise en charge de travaux intérieurs. Des toilettes intérieures, pour les adhérents du tennis, et extérieures pour les usagers du parc, sont prévues. Les devis seront inscrits au budget supplémentaire.

### **Évolution des statuts de la Cte de communes :**

La compétence « économique » est dévolue à la Cte de Chamousset, mais le droit de préemption urbain ne revenait qu'au maire des communes. La mise en place du SCOTT et les lois sur l'urbanisme permettent aux présidents des Cte de communes de faire préemption pour les besoins du développement des entreprises. La commune accepte l'évolution des statuts.

### **Lancement de la modification du PLU.**

Pour les besoins de l'assainissement, il est judicieux de classer la parcelle sous le stade et l'affecter en assainissement et de définir un secteur nouveau notamment pour les besoins des industries du quartier des Prébendes. Des servitudes qui n'ont plus lieu d'être, à la Bourrie, seront supprimées lors de cette modification.

### **Mise en place du règlement protocole du cimetière :**

Un tableau des possibilités est présenté pour informer sur la nature et les possibilités offertes par les concessions existantes. La commission doit travailler pour clarifier les attributions de concessions nouvelles. Monsieur Gilbert COURTINE, Daniel MILAN, Christelle SÈVE et Nicolas MURE s'y impliquent. Il serait souhaitable que ce travail soit fait d'ici la Toussaint.

### **Bibliothèque :**

Les bénévoles de la bibliothèque veulent faire une vente de vieux livres lors de la Brocante. Le plus simple est de créer une régie spécifique pour qu'elles soient autonomes. Les recettes des ventes de livres et les cotisations annuelles leur reviendraient en crédits d'achat.

## **2. Compte-rendu de la délégations au maire :**

Lecture des courriers

La communauté de Chamousset en Lyonnais réfléchit à la constitution du C.I.A.S, Centre Intercommunal de l'Action Sociale. Cette structure permettrait de gérer des actions collectives qui ne peuvent se faire en commune, notamment pour les structures de la petite enfance. Deux personnes membres du CCAS doivent être désignées, Patrice GLORIA est déjà impliqué.

### **Courrier du Conseil Local du Développement des Monts du Lyonnais :**

Les communes sont interrogées sur l'opportunité de permettre l'implantation du Bricomarché à Souzy dans la zone commerciale et d'un supermarché de type « lidl » à St Symphorien sur Coise.

Le conseil constate qu'il est interpellé alors qu'en réalité il ne dispose d'aucun pouvoir.

### **Retrait d'une commune du Centre de Gestion :**

La commune de Caluire et Cuire demande à prendre son autonomie et à se retirer du CDG. Il faut répondre à ce formalisme pour des raisons statutaires.

### **Déplacement d'un chemin :**

La société IMERYS toiture demande que le chemin rural de Souzy soit déplacé selon les plans qu'elle fait réaliser. Les droits des tiers seraient respectés. Il faut soumettre le projet à une enquête publique pour finaliser le projet.

## **Courrier d'accusé de réception de M. Michel MERCIER**

Il prend acte de l'intention de la commune de faire évoluer le secteur du Chirat pour assurer la sécurité. La Maison du Département est chargée du projet.

### **3. Compte-rendu des commissions :**

Le responsable de la commission de la voirie demande qu'il soit fait un courrier de remerciement à la commune de Meys qui a refait le Chemin du Trouillou jusqu'au pont.

Le parc matériel continue à vieillir et il faut réfléchir à son renouvellement. Le petit tracteur a lâché. Une pièce de l'épareuse est déjà usée, il faut identifier le problème pendant la durée de la garantie.

### **Rapport d'une demande verbale de la société de chasse.**

L'achat de nouveaux pièges est nécessaire pour la lutte contre les ragondins et les rats musqués. La société s'implique particulièrement sur le secteur des lagunes. Il faut s'assurer des moyens financiers dont disposent cette association.

Il faut être vigilant à la présence de l'ambrosie et agir de suite pour la détruire.

La séance est levée à 23 H 30. Le Maire : Gilbert COURTINE